

# CONNAÎTRE SON TERRITOIRE : LE VOCABULAIRE

## Zones à dominante humide

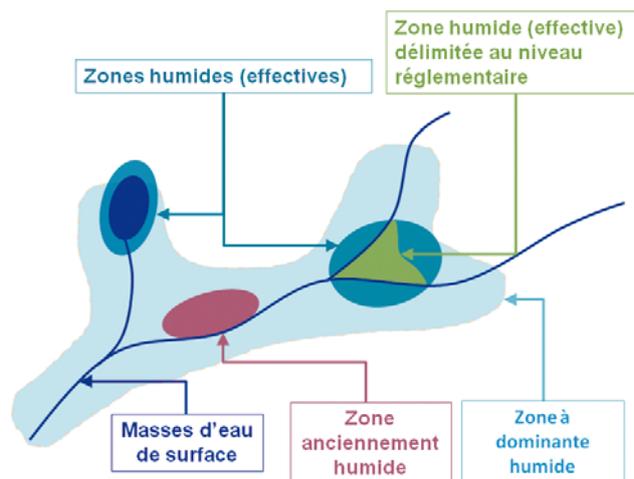
Secteurs où il existe une forte probabilité de zone humide. Les zones à dominante humide constituent des enveloppes issues d'une prélocalisation (voir Connaître 2). D'autres termes que zones à dominante humide sont parfois employés : "zones probablement humides", "zones humides potentielles", "zones humides probables", etc.

## Zones humides (effectives)

Zones correspondant à la définition de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Elles présentent des critères hydrologiques (inondation ou engorgement en eau fréquent), pédologiques (sol témoignant d'un milieu saturé en eau) ou botaniques (végétation dominée par des plantes hygrophiles). Seul l'établissement sur le terrain d'au moins un des trois critères permet de garantir la présence d'une zone humide effective (voir Connaître 5).

## Zones humides (effectives) délimitées de façon réglementaire

Zones correspondant à la définition de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et délimitées selon la méthode réglementaire définie par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié (voir Connaître 6). Ces zones sont soumises à la réglementation concernant les IOTA (Installations Ouvrages Travaux et Activités).



## Zones anciennement humides

Zones qui, dans le passé, ont été humides mais qui ne présentent plus les caractéristiques d'une zone humide effective. Il s'agit de zones qui ont été fortement modifiées (drainage très ancien, comblement, importante modification de la circulation des eaux, etc.).

## Masses d'eau

Eau de surface ou eau souterraine présentant des caractéristiques assez homogènes. Une masse d'eau peut être : un tronçon de cours d'eau, un lac, un étang, une portion d'eaux côtières, tout ou partie d'un ou plusieurs aquifères. Les zones humides ne constituent pas des masses d'eau.

On parle de **CARTOGRAPHIE des zones humides** quand il s'agit de localiser les zones humides sur un territoire, éventuellement d'en définir les contours, dans un objectif de connaissance ou de gestion. On distingue la cartographie de prélocalisation de la cartographie des zones humides effectives, cette dernière étant réalisée par le biais de prospections de terrain.

On parle de **DÉLIMITATION d'une zone humide** lorsqu'il s'agit de définir le périmètre d'une zone humide dans le cadre de l'application de la police de l'eau. La délimitation est réalisée selon la méthode réglementaire définie par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

On parle de **CARACTÉRISATION** quand on cherche à identifier et évaluer des caractéristiques propres à une zone humide telles que les fonctions, les valeurs et les menaces. L'objectif de la caractérisation peut être de fixer des priorités d'action sur le territoire, de faire un diagnostic pour définir des objectifs de gestion ou de réaliser un suivi des zones humides.

On parle d'**INVENTAIRE** quand il s'agit de recenser l'ensemble des données relatives à une zone humide (cartographie et caractérisation). Ces données peuvent être synthétisées sous forme de fiche ou informatisées dans une base de données.

